

Clermont-Ferrand, le 5 mars 2019

Objet : *PLU & Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de La Sauvetat - avis de la CCI du Puy-de-Dôme*

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le 7 décembre 2018 votre courrier daté du 4 décembre 2018 concernant le Plan Local d'Urbanisme et l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de La Sauvetat.

A ce titre, vous sollicitez l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme en tant que personne publique associée sur le Plan Local d'Urbanisme et l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune de La Sauvetat.

A l'échelle du SCOT du Grand Clermont, il est clairement affirmé la volonté « de contribuer à positionner l'Auvergne comme une destination touristique ».

Aussi, et dans ce cadre, la commune de La Sauvetat (située à 22 km au Sud de Clermont-Ferrand sur l'axe A75 et à 4 km du Donjon de Montpeyroux) avec son donjon monumental (ancienne Commanderie de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem du XII^{ème} siècle), son fort médiéval (l'un des mieux préservé d'Auvergne) et son village aux architectures et aux paysages de qualité et sans oublier le site du Puy de Corent (Belvédère à 621 m d'altitude) sont reconnus comme :

- un « fort villageois au patrimoine médiéval remarquable à préserver et à mettre en valeur »,
- et un « espace à enjeu touristique ou récréatif à aménager et à renforcer pour l'accueil du public ».

Par ailleurs, il faut souligner que la commune de La Sauvetat (710 habitants) avec son fort villageois, ses richesses patrimoniales et historiques, est reconnue comme un village remarquable et elle est d'ailleurs classée « Ville et Pays d'Art & d'Histoire ».

.../...

Lors de l'examen attentif du dossier du PLU, nous avons bien noté que l'orientation n°2 PADD vise à :

- conforter la vocation économique et les services, en :
 - . renforçant la présence des services de proximité en centre-bourg,
 - . favorisant le développement et l'accueil de nouvelles activités artisanales et de services,
 - . renforçant la présence de l'école,

- conforter la vocation touristique et de loisirs, en :
 - . permettant le maintien des activités et des services existants (hébergements, restaurations ...),
 - . favorisant et accompagnant les futurs projets.

Lors de l'examen attentif du dossier de l'AVAP, nous avons bien noté que l'AVAP devra permettre :

- de conjuguer les moyens de préserver le patrimoine archéologique, architectural et paysager du village mais également de l'ensemble du territoire communal,

- et de ne pas entraver l'adaptation du bâti à des fonctions nouvelles (accueil touristique, équipements culturels, habitat permanent ou saisonnier ...).

Aussi, nous vous informons que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme émet un avis favorable à la fois pour le PLU et pour l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de La Sauvetat.

Par ailleurs, nous vous confirmons que les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme se tiennent à votre disposition pour étudier avec vous les opportunités et la faisabilité des futurs projets d'implantation sur votre Communauté de Communes, notamment pour la revitalisation et le développement commercial et touristique de vos centres-bourgs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,



Claude BARBIN.